



AVIS DE DIFFUSION

Paris, le 27/11/2024

Les formations aux professions de santé non médicales et de sage-femme en 2023 : une hausse des nombres d'inscrits et de diplômés

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) met à disposition des données sur les formations aux professions de santé, actualisées pour l'année 2023 et issues de son enquête annuelle auprès des écoles qui dispensent ces formations.

En 2023, 174 860 élèves ou étudiants, dont 84 % de femmes, sont inscrits dans l'une des 1 398 formations aux professions de santé non médicales et de sage-femme, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'Outre-Mer (DROM). Parmi eux, 100 140 préparent un diplôme d'infirmier (toutes années de scolarité confondues) et 30 300 un diplôme d'aide-soignant. Ces deux formations représentent donc 75 % des inscrits en 2023 dans les 16 disciplines sanitaires appartenant au champ de l'enquête Écoles (**encadré**).

Une hausse de 1 % du nombre d'inscrits en première année, avec des disparités notables entre formations

Entre 2022 et 2023, le nombre d'inscrits en première année de formation augmente de 1 % dans l'ensemble des formations étudiées ici, comme entre 2021 et 2022 et à la suite d'une très forte croissance entre 2020 et 2021 (+10 %) [cf. graphique 1]. Ce sont dans les formations d'auxiliaire de puériculture, de sage-femme et de préparateur en pharmacie hospitalière que les effectifs progressent le plus (respectivement +12 %, +11 % et +9 %), mais c'est l'augmentation du nombre d'inscrits en première année de préparation au diplôme d'infirmier qui porte le plus la croissance du nombre total. À l'opposé, c'est dans la formation d'infirmier puériculteur que la baisse est la plus marquée (-12 %). Parmi les formations dont l'effectif d'inscrits diminue, c'est celle d'aide-soignant (-3 %) qui a le plus d'effet sur l'évolution du total.

Le nombre de centres de formation continue d'augmenter (+3 % en 2023), avec 41 lieux de formation supplémentaires. La hausse concerne surtout la formation d'auxiliaire de puériculture, avec 11 centres en plus (+8 %) en 2023 et celle d'aide-soignant, avec 20 nouveaux centres (+4 %). Le nombre de centres de formation est stable dans la majorité des autres formations.

Une hausse relativement inédite de 3 % du nombre total de diplômés en un an, mais qui reste variable selon les formations

En 2023, 67 790 élèves ou étudiants sont diplômés d'une formation aux professions sanitaires non médicales et de sage-femme. Ce nombre augmente de 3 % par rapport à 2022 (**graphique 1**), un taux plus élevé que ceux observés au cours des dix dernières années. Toutes formations confondues, le taux de réussite au diplôme, rapport entre le nombre de reçus et le nombre de présentés aux épreuves diplômantes, est en hausse de près d'un demi-point en un an et atteint 93 % en 2023. Ce taux varie

toutefois fortement d'une discipline à l'autre.

Entre 2022 et 2023, le nombre de personnes diplômées croît le plus fortement dans les formations d'auxiliaires de puériculture (+21 %), d'infirmiers anesthésistes (+14 %), de sages-femmes (+9 %), d'aides-soignants (+9 %) et de techniciens en laboratoire médical (+6 %).

À l'inverse, le nombre de diplômés est en baisse dans certaines formations, notamment dans celles formant au métier d'ambulancier (-22 % en 2023, après une hausse en moyenne de 13 % par an entre 2020 et 2022) ou encore dans deux formations de spécialité dans les soins infirmiers : celle des infirmiers puériculteurs (-6 %) et celle des infirmiers de bloc opératoire (-4 %). Dans une proportion moindre, le nombre d'infirmiers diplômés d'État est également en baisse (-1 %) en 2023. Ces baisses s'expliquent en partie par la diminution du nombre d'étudiants se présentant finalement aux examens, en raison de l'augmentation du nombre d'inscrits interrompant leurs études.

Graphique 1 – Évolution du nombre d'inscrits en 1ère année et de diplômés en formation aux professions de santé non médicales et de sage-femme de 2012 à 2023



Notes : Du fait de l'allongement de la durée des études de kinésithérapeute de 4 à 5 ans, il y a eu très peu de diplômés en 2018 dans cette discipline.

Selon le diplôme préparé, la durée de formation varie de 1 à 4 ans : une évolution du nombre d'inscrits une année peut donc avoir un effet sur le nombre de diplômés des 4 années suivantes, selon les formations les plus concernées.

Champ : France. Formations aux professions de santé non médicales et de sage-femme, sanctionnées par un diplôme d'État.

Ensemble des inscrits ayant commencé une session de formation au cours de l'année et des diplômés ayant passé les épreuves au cours de l'année.

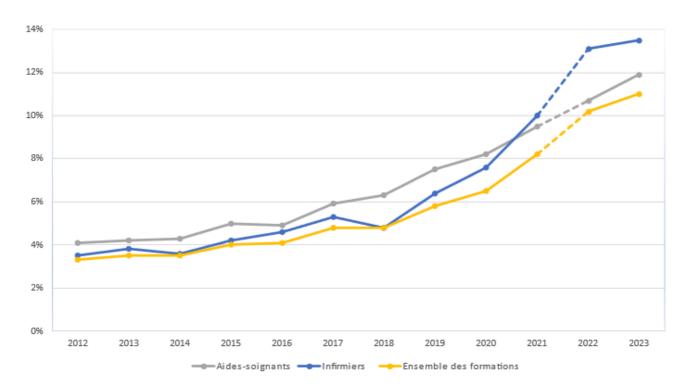
Source : DREES - enquêtes Écoles

Le taux d'interruption de formation en première année est en hausse d'un point

En 2023, 11 % des élèves ou étudiants en première année de formation ont interrompu leur formation, contre 10 % en 2022 (graphique 2). Ces interruptions ne se limitent pas aux abandons des études (aussi appelés « interruptions définitives ») mais peuvent également être des interruptions provisoires, lorsqu'un retour en formation est prévu par l'étudiant (césure, arrêt longue maladie, congé maternité, etc.). Les étudiants en formation aux métiers de technicien de laboratoire médical, d'infirmier et d'aidesoignant sont les plus concernés par ces interruptions de scolarité en 1ère année de formation (respectivement 18 %, 14% et 12 %). Ce sont également ces trois formations qui connaissent les plus forts taux d'interruption par promotion, c'est-à-dire sur l'ensemble des années de formation pour les inscrits d'une année donnée. Ainsi, 25 % des étudiants ayant débuté une formation de technicien de laboratoire médical et 20 % de ceux ayant commencé une formation au métier d'infirmier l'ont interrompue avant son terme.

Dans l'ensemble des formations, toutes années de scolarité confondues, 14 370 interruptions de scolarité ont été dénombrées en 2023, dont 56 % d'interruptions provisoires. La part d'interruptions provisoires parmi l'ensemble est plus élevée dans certaines formations, qui peuvent avoir des spécificités de fonctionnement concernant les interruptions et réintégrations, et notamment accorder des délais durant lesquels l'élève ou étudiant peut conserver le bénéfice des notes obtenues antérieurement à l'arrêt provisoire de ses études. Cela est le cas, par exemple, pour les études d'infirmiers, où 8 % des étudiants en première année ont interrompu provisoirement leurs études contre 5 % qui ont interrompu définitivement leurs études. Alors que le taux d'interruptions provisoires des étudiants de première année augmente en 2023 (+ 0,9 points), celui des interruptions définitives diminue (- 0,2 points).

Graphique 2 – Taux d'interruptions de scolarité en 1ère année de formation aux professions de santé non médicales et de sage-femme de 2012 à 2023



Notes: Depuis la collecte 2022, les écoles doivent distinguer le type d'interruption de scolarité, soit interruption provisoire (avec intention de revenir), soit interruption définitive (sans intention de revenir). Jusqu'en 2021 inclus, les écoles avaient pour consigne de renseigner le nombre d'interruptions, des élèves/étudiants, sans annonce de report. La consigne étant plus précise depuis 2022, cela a provoqué une rupture de série représentée ici par des pointillés. Le taux représenté ici à partir de 2022 correspond au total des deux types d'interruptions. Les parts de ces deux types d'interruptions ne sont pas égales. À titre d'exemple, la part d'interruptions provisoires dans le total atteint les 63 % dans la formation au diplôme d'infirmier, contre 42 % dans la formation d'auxiliaire de puériculture.

Champ : France. Formations aux professions de santé non médicales et de sage-femme, sanctionnées par un diplôme d'État

Ensemble des élèves ou étudiants ayant interrompu leurs études, de façon provisoire ou définitive, au cours de l'année.

Source : DREES - enquêtes Écoles

Des problèmes personnels expliquent une grande partie des interruptions de scolarité, qu'elles soient provisoires ou définitives

Les interruptions pour raisons personnelles (problèmes de santé, motifs familiaux, etc.) représentent, toutes formations confondues, 61 % des interruptions provisoires et 24 % des interruptions définitives. Il s'agit du premier motif expliquant les interruptions provisoires et du second motif le plus cité pour les interruptions définitives.

Dans l'ensemble des formations, 8 % des élèves ou étudiants interrompent de façon temporaire leur formation à cause de difficultés scolaires. Plus d'un quart des interruptions définitives (27 %) sont dues à un changement d'établissement ou à une réorientation. En outre, 11 % des élèves ou étudiants ont été exclus de leur établissement.

Certaines formations se distinguent avec des motifs principaux plus fréquemment cités que dans d'autres. Ainsi, 21 % des élèves en formation d'ambulancier ont arrêté provisoirement leurs études en raison de difficultés financières. Cette proportion est moitié moins importante pour les élèves aidessoignants (10 %), qui sont les deuxièmes plus concernés par ce motif.

Parmi les étudiants de kinésithérapie et de maïeutique arrêtant provisoirement leurs études, respectivement 47 % et 40 % d'entre eux font une césure.

Les étudiants en psychomotricité sont, pour leur part, fortement concernés par un arrêt des études pour cause de difficultés scolaires. Ce motif concerne 19 % des interruptions provisoires, et 24 % des interruptions définitives.

Enfin, les élèves en formation d'ambulancier ou en formation d'auxiliaire de puériculture sont, en proportion, plus nombreux à avoir interrompu définitivement leur formation du fait de difficultés en lien avec leur stage ou leur alternance (respectivement 19 % et 14 %).

Encadré – l'enquête Écoles

L'enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions de santé, appelée aussi « enquête Écoles », a été mise en place en 1980. Elle concerne les formations menant aux diplômes d'État dans le secteur sanitaire, en France métropolitaine et dans les DROM. Les **16 professions concernées** sont les suivantes : aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture, cadre de santé, ergothérapeute, infirmier diplômé d'État, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier puériculteur, manipulateur d'électroradiologie médicale, kinésithérapeute, pédicure-podologue, préparateur en pharmacie hospitalière, psychomotricien, sage-femme et technicien de laboratoire médical.

Cette enquête a pour objectifs d'identifier et de dénombrer les établissements de formation aux professions de santé non médicales et à la profession de sage-femme, et de recueillir des informations sur le nombre d'élèves ou étudiants en formation (nombre de candidats, nombre d'inscrits, nombre de diplômés, etc.). Elle permet également, depuis 2011, d'estimer le taux d'interruptions de scolarité, et depuis 2023, de connaître les motifs principaux de ces interruptions.

Consulter les données

Pour en savoir plus

- L'enquête annuelle sur les écoles de formation aux professions de santé

A propos de la DREES

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) est le service statistique ministériel dans les domaines de la santé et du social. Créée par décret en 1998, elle fait partie du service statistique public. A ce titre, son action s'appuie sur un engagement déontologique fort reposant notamment sur l'indépendance, la qualité, le respect du secret statistique, l'impartialité et l'objectivité.

La DREES intervient également en appui à la conception et à l'évaluation des politiques publiques. Elle apporte par ailleurs ses compétences pour développer le partage des données, algorithmes et codes au sein des ministères chargés de la santé et des solidarités.



La DREES est sur LinkedIn

Je m'abonne



Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques Bureau publications et communication

78/84 rue Olivier de Serres 75739 Paris Cedex

Contact Mél : drees-infos@sante.gouv.fr

Cliquez sur ce lien pour vous désabonner